

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 3 février 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Roland PEYLET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Cécile GALLIEN (matinée)

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Daniel ROUSSEAU, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Julie ANDRE, stagiaire
Juliette BIZE, stagiaire
Elodie SAILLARD, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h10 après s'être assurée que le quorum est atteint.

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet de modernisation et d'extension de la cimenterie d'Airvault (Heidelbergcement/ Ciments Calcia)**

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Bruno MANIVET, Directeur de la cimenterie d'Airvault
 - o Jean-François BRICAUD, Directeur Performances et Développement Industriels, Ciment Calcia
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») : Diane BEUCARD, directrice de Neorama

Le 19 janvier 2021, Heidelbergcement France (maison mère de Ciments Calcia) a saisi la CNDP du projet de modernisation et d'extension de la cimenterie d'Airvault (79). Ciments Calcia présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet, ainsi que ses liens avec le projet d'exploitation d'une nouvelle carrière. Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet (extraction, emplois locaux, trafic routier, intégration paysagère, nuisances sonores, émissions, etc.), ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade.

Il précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel. Il souligne l'articulation entre une concertation au titre du code de l'environnement pour le projet d'une part, et du code de l'urbanisme d'autre part pour la mise en compatibilité du PLU emportée par ce projet.

Les responsables du projet présentent enfin l'esprit de la participation qu'ils prévoient organiser.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Le périmètre précis du projet, en particulier son lien avec le projet d'exploitation de la nouvelle carrière d'argile, dans la mesure où le public doit pouvoir être informé de ces projets et participer à leur élaboration,
- Les attentes du maître d'ouvrage à l'égard de la participation, et les marges de manœuvre proposées au public notamment quant aux scénarios alternatifs,
- Le niveau d'information des acteurs locaux et de concertation dans le cadre des instances institutionnelles existantes,
- Les éléments d'informations environnementales qui seront présentés au public, notamment le bilan carbone de ce projet,

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Emmanuelle CREPEAU et Claude RENOUEAU garant.e.s de la concertation préalable.

- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron et sa possible extension (MTE/DGEC, Ministère de la Mer et RTE)**

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o MTE/ DGEC :
 - Sophie MOURLON, Directrice de l'énergie,
 - Nicolas CLAUSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables
 - Matthieu LAURENT, chef de projet éolien en mer
 - o Ministère de la Mer :
 - Julie PEREIRA, en alternance, dossier planification

- RTE :
 - Gro DE SAINT MARTIN, directrice de programme réseaux en mer
 - Delphine PORFIRIO, directrice du département Concertation Environnement
 - Aurore GILLMANN, responsable concertation
- DREAL Nouvelle Aquitaine :
 - Jacques REGAD, directeur adjoint
 - Pierre-Emmanuel VOS, directeur de projet

Le 3 février 2021, le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de la Mer, en lien avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ont saisi la CNDP à propos du projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron et de sa possible extension. La DGEC et RTE présentent le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet, ainsi que l'historique de concertation entre parties prenantes.

Ils présentent les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade.

Ils précisent le calendrier prévisionnel du projet.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Des précisions sur le niveau de définition du projet à ce stade et la nécessité que les concertations entre parties prenantes ne préemptent le périmètre de la participation du public,
- Les incertitudes et incompréhensions potentielles du public sur le périmètre du projet, notamment l'extension potentielle du parc,
- Le calendrier pertinent de participation,
- Le risque de « segmentation » des publics en phase de participation et la nécessité de penser des outils de participation permettant de croiser les contributions des publics entre eux,
- L'insuffisance des informations environnementales constatée sur les débats précédents conduisant à ce que les enjeux environnementaux ne puissent être discriminants dans les choix de zonage des parcs
- La nécessité de préciser dans le dossier d'information du public, les éléments relatifs à la fiscalité et au droit applicable dans les eaux territoriales et extra-territoriales.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public. Elle désigne Francis BEAUCIRE président de la Commission particulière de ce débat public.

La Commission nationale considère qu'il y a lieu d'alerter les ministres en charge de l'Environnement et de la Mer sur l'insuffisance des données environnementales sur les projets de parcs éoliens en mer, alors que les enjeux environnementaux devraient être un critère important pour permettre au public d'identifier les zones potentielles de développement de l'éolien en mer.

- **Projet de reconversion de la raffinerie de Grandpuits en Seine-et-Marne (Groupe Total)**

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Groupe Total
 - Michel CHARTON, président de Total Raffinage France
 - Jean-Marc DURAND, directeur de la Raffinerie de Grandpuits
 - Florianne PAILLARD, responsable réglementation risques industriels de la Raffinerie de Grandpuits
 - Chrystelle FERRAND, direction juridique, cheffe du département Environnement Immobilier
 - Bernard HOFFAIT, directeur Relations Institutionnelles de Total Raffinage-Chimie

Le 28 janvier 2021 le groupe Total par le biais de sa filiale Total Raffinage France a saisi la CNDP du projet de reconversion de la raffinerie de Grandpuits en Seine-et-Marne (77). Le responsable du projet présente le

contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet qui se décompose en 3 installations distinctes : une unité de recyclage de plastiques par pyrolyse, une unité de fabrication de biocarburants et une unité de production d'acides pour produire des plastiques biosourcés. Les calendriers et MO de chaque projet sont distincts, Total s'associant à Plastic Energy et Total Corbion.

Total précise le cadre juridique de sa saisine, en lien avec ses relations fonctionnelles entre projets et les calendriers associés. Pour le projet de création d'une unité de fabrication d'huile de pyrolyse, indépendant de la reconversion du site, Total sollicite la désignation d'un.e garant.e au titre de l'article L121-17 CE. S'agissant du projet de construction d'une unité de fabrication de biocarburants et d'une unité de production d'acides pour produire des plastiques biosourcés, lié à la reconversion du site, Total saisit la CNDP au titre de l'article L121-8-I.

Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade. Il précise les montants d'investissements du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- La complémentarité et les liens de fonctionnalités entre ces différents projets,
- Le calendrier envisagé de la participation, et la coordination possible entre les différentes démarches participatives,
- Les attentes du maître d'ouvrage à l'égard de la participation du public, les alternatives mises en débat.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser :

- une concertation préalable au titre de l'article L121-8-I CE dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier
- de désigner Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER garants de la concertation préalable au titre de l'article L121-8 CE pour le projet PLA et Biojet.
- De désigner ces mêmes personnes, Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER, garants de la concertation préalable au titre de l'article L121-17 CE pour le projet de pyrolyse afin de veiller à la bonne articulation de ces concertations.

II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

• **Convention citoyenne métropolitaine pour le climat (Grenoble Alpes Métropole)**

Grenoble Alpes Métropole sollicite la CNDP pour une mission de conseil sur la mise en place d'une convention citoyenne pour la phase de mise en œuvre de son plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en février 2020.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Michel FOURNIAU pour mener cette mission de conseil et d'appui méthodologique.

La Commission nationale considère que la mission de conseil et d'appui méthodologique doit être distinguée de la mission de garant de cette convention citoyenne.

III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-8-II, L.121-17, L.123-19 CE)

• **Projet de construction du stade Nemausus, d'éco-quartier et d'une halle aux sports à Nîmes (SAS NEMAU et Ville de Nîmes)**

Le 3 février 2021, la société anonyme NEMAU et la Ville de Nîmes ont demandé un.e garant.e à la CNDP à propos du projet de construction d'un nouveau stade et d'un éco-quartier en lieu et place du stade actuel des Costières, nécessitant la construction d'un stade provisoire et d'une halle aux sports. Le chiffrage du projet et ses

caractéristiques relèvent de l'article L121-17 CE mais les MO ont souhaité s'inscrire dans le cadre du II de l'article L121-8 CE, sans pour autant saisir la CNDP.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Anne-Marie CHARVET et Catherine WALERY garantes de la concertation préalable sur le projet de construction du nouveau stade Nemausus et d'une halle aux sports co-porté avec la ville de Nimes.

La Commission rappelle que conformément au II de l'article L121-8 CE, la saisine de la CNDP par des tiers mentionnés dans ce même article est ouverte jusqu'au 24 mars compris.

- **Projet de champ captant des Landes du Médoc (Bordeaux Métropole)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Marianne AZARIO et Marion JULIOT garantes de la concertation préalable sur le projet de champ captant porté par Bordeaux Métropole.

- **Permis de construire de l'Arena II dans le cadre de la ZAC Gare des Mines-Fillettes (Ville de Paris)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne François NAU garant de la participation du public par voie électronique (PPVE) sur le permis de construire de l'Arena II porté par la Ville de Paris, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet « Gigafactory » d'usine de batteries à Douvrin (ACC – PSA et Total Saft)**

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : ACC
 - o Yann VINCENT, directeur général
 - o Jean-Baptiste PERNOT, directeur des opérations
 - o Olivier DÖRR, directeur industriel
 - o Etienne GROSJEAN, responsable du projet Douvrin
 - o Matthieu HUBERT, secrétaire général
 - o Agnès HUGUET, chargée de concertation
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») : Systra
 - o Marie-Pierre BORY, référence concertation
 - o Rachid LAMRINI, consultant concertation
- CNDP :
 - o Etienne BALLAN et Anne GIRAULT, garant.e.s
 - o Lina TABOURI, stagiaire

Le 4 novembre 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Etienne BALLAN et Anne GIRAULT, qu'elle a désigné.e.s le 16 novembre.

Le responsable du projet présente le dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus de la synthèse du dossier de concertation qui sera transmise à plus de 530 000 habitant.e.s et de l'avis réglementaire :

- Expositions itinérantes
- Une campagne d'affichage
- Un dépliant de 12 pages sur le projet aux habitant.e.s à proximité du site

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- Plusieurs webinaires, notamment afin d'élargir le champ des débats à l'opportunité de la transition électrique et ses enjeux, ainsi que la politique industrielle du groupe
- Des rencontres de proximité sur les marchés et centres commerciaux, si les conditions sanitaires le permettent
- Un débat radio-diffusé

Une plateforme internet comprenant tous les éléments d'information nécessaires ainsi qu'un espace participatif sera créé.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Des précisions quant à la synthèse du dossier de concertation dont le maître d'ouvrage a indiqué qu'elle devait contenir le calendrier et les modalités de participation,
- Les modalités de mobilisation du public pour les webinaires.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- Le travail préalable entre garant.e.s et MO, les garant.e.s insistant sur la qualité d'écoute et l'engagement de celui-ci,
- La nécessité de mobiliser le public via les réseaux sociaux et veillant à la diversité de ceux-ci,
- Le besoin d'une mobilisation active sur le cycle de webinaires
- La nécessité de faire apparaître sur la synthèse distribuée les modalités et les dates de la concertation

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet à l'exception des informations portant sur les filières et garanties d'approvisionnement en matières premières envisagées, pour lesquelles la Commission nationale demande de précisions complémentaires. Elle approuve également les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 25 février au 23 avril 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation, dont la publication est à venir.

- **Projet de développement de Transport en Commun en Site Propre en Martinique (Collectivité Territoriale de Martinique)**

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Collectivité Territoriale de Martinique
 - o Marc MONGIS, directeur général adjoint infrastructures équipement
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») :
 - o Elisabeth CHAIGNEAU, Directrice de projet Systra
 - o Franck ZAMEO, Conseiller en stratégie, CibleS
- CNDP : Etienne BALLAN, Patrick NERAULIUS, garants

La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de 4 garant.e.s, Jean-Michel ALONZEAU, Etienne BALLAN, Francine FLERET et Patrick NERAULIUS. Le 7 octobre 2020 la Commission nationale a validé le dossier de concertation, ses modalités et son calendrier. En raison du confinement n°2 décrété fin octobre, et considérant l'impossibilité de tenir la concertation préalable selon les modalités initialement prévues, la concertation avait été reportée à une date ultérieure, à la demande du MO, lors de la séance du 4 novembre 2020.

Aujourd'hui, le maître d'ouvrage, la collectivité territoriale de Martinique, présente les nouvelles modalités de concertation envisagées, globalement identiques à celles envisagées en octobre, ainsi que le nouveau calendrier. Le contenu du dossier de concertation n'a pas changé depuis sa validation du 7 octobre 2020.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur la nécessité d'articuler au mieux le calendrier de la concertation avec celui de la période électorale à venir.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que la concertation se déroulera du 1er mars au 31 mai 2021. L'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site de la concertation : www.extensionstcsp.mg

- **Projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud et du nœud de Manissieux (ASF et DGITM)**

Prenant acte de la démission de la garante Isabelle BARTHE, et après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne David CHEVALLIER garant de la concertation préalable sur le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud et du nœud de Manissieux porté par ASF et la DGITM.

II. DEBATS PUBLICS

- **Projet « Horizéo » de plateforme bas carbone avec parc photovoltaïque à Saucats (Engie Green, Neoen, RTE, Commune de Saucats)**

Sur proposition de Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public, et après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Philippe BERTRAN, Marine CALMET, Aurelie DALLEAS DE DOMINGO, François GILLARD, Myriam MERAD et Dominique SIMON membres de la Commission particulière du débat public.

- **Projet de Nouvelle Entrée Ouest (Région Réunion, Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion, Ville de St-Denis)**

Compte tenu du contexte exceptionnel ayant imposé une prolongation du calendrier du débat et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de rehausser de 25% le plafond des indemnités des membres de la Commission particulière du débat public.

- **Projet de parc éolien au large de Dunkerque et son raccordement (Eoliennes en Mer de Dunkerque)**

Compte tenu du contexte exceptionnel ayant imposé une prolongation du calendrier du débat et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de rehausser de 25% le plafond des indemnités du Président et des membres de la Commission particulière du débat public.

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de passage à 2x2 voies de la RD 751 sur l'itinéraire Nantes-Pornic (Conseil Départemental de Loire Atlantique)**

Intervenants :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Laurent Renou, sous-directeur des études, département de Loire-Atlantique
- CNDP : Serge Quentin et Claude Renou, garants

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 4 novembre 2020. Les garants ont rendu un bilan un mois plus tard, comprenant 6 demandes de précisions et recommandations. Le MO a rendu publics les enseignements tirés de la concertation le 15 décembre 2020, en réponse au bilan des garants. L'ensemble de ces documents sont publiés sur les sites internet du MO et de la CNDP.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable du point de vue de ses modalités. Il résume les chiffres principaux de la participation et souligne les adaptations faites du dispositif afin de s'adapter aux biais observés en cours de concertation. Il précise que des progrès ont pu être faits en matière d'outils numériques, au regard du contexte.

Il résume ensuite ses engagements suite à cette concertation, disponibles dans le document « Bilan de la concertation » signé le 7 janvier 2021 par le Département de Loire Atlantique. Le MO indique que grâce à la concertation de nouvelles options d'aménagement à deux voies seront étudiées et soumises à la concertation continue qui s'engage.

Les garants donnent leur avis positif sur la qualité de cette réponse du MO. Les échanges ont porté sur la nécessité de maintenir une participation du public, pas uniquement des parties prenantes, lors de la phase de concertation continue qui s'ouvre. Les Commissaires ont insisté sur la nécessité d'éclairer les échanges avec le public par la présentation d'un bilan carbone de chaque variante envisagée.

Le MO quitte la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garants et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse du MO et désigne Serge Quentin et Claude Renou garants de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de la dernière enquête publique nécessaire au projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif de la réponse du MO, et souhaite qu'afin d'améliorer et de diversifier l'information environnementale, le MO puisse réaliser et publier dans les meilleurs délais le bilan carbone du projet et de ses variantes.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

ASF : Autoroutes Sud de France

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DGITM : Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

MTE : Ministère de la Transition Ecologique

PSA : Peugeot Société Anonyme

RTE – Réseau Transport d'Electricité